

Aciérie: Un nouveau pack antidumping à l'import

• Les tôles laminées à froid frappées d'un droit ad valorem

• La mesure de sauvegarde applicable sur quatre ans

LE verdict du ministère chargé du Commerce extérieur vient de tomber. Maghreb Steel bénéficiera de nouveau d'une mesure de sauvegarde. Mais cette fois, c'est pour les tôles laminées à froid, plaquées ou revêtues. L'enquête, lancée le 14 juin 2014, a conclu que «les conditions d'application d'une mesure de sauvegarde définitive sont réunies». Et son entrée en vigueur est attendue dans les jours qui viennent.

Les investigations du ministère, l'audience publique et l'analyse de la situation financière de Maghreb Steel convergent vers l'existence d'importations

massives entraînant un dommage grave pour la production nationale. Ce qui l'amène à déterminer l'existence d'un dommage grave.

Pour la tutelle, le lien de causalité entre les importations massives et la situation de crise que vit la seule entreprise productrice d'acier est établi. Et il ne peut être imputé à d'autres facteurs, notamment l'évolution de la consommation nationale, la concurrence ou la suppres-

sion définitive des droits de douane sur les tôles concernées. D'où la mesure de sauvegarde qui se traduit par l'application d'un droit ad valorem dégressif sur quatre ans. L'assise juridique est fournie par l'article 65 de la loi 15-09 sur les mesures de défense commerciale. Une dérogation est toutefois appliquée aux pays en développement, membres de l'Organisation

mondiale du commerce. C'est pour se conformer au principe du traitement préférentiel et différencié dont bénéficient ces pays. La liste figure également sur le site du ministère. □

A. G.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Calendrier de la mesure de sauvegarde

Années	Droit ad valorem
A partir de l'entrée en vigueur jusqu'au 31/12/2015	22%
Du 1/1/2016 au 31/12/2016	20%
Du 1/1/2017 au 31/12/2017	18%
Du 1/1/2018 au 31/12/2018	16%
01/01/2019	0%

Source: Ministère du Commerce extérieur

massives entraînant un dommage grave pour la production nationale. «Le lien de causalité ayant été déterminé», selon le ministère. La version (non confidentielle) consultable se trouve sur le site du ministère (www.mce.gov.ma).

Le communiqué diffusé à cet effet détaille les nomenclatures des produits concernés de la famille «produits plats de sidérurgie».

L'accroissement des importations a été constaté à travers les données de l'Office des changes. Celles-ci montrent une forte hausse de 65% des achats des tôles laminées entre les années 2010 et 2013. L'import des tôles plaquées ou revêtues a enregistré également la même progression. Mais pour la seule période janvier-avril 2014, les importations de ce type de tôle ont explosé de 97% par rapport à la même période de l'année précédente.

De ce fait, «Maghreb Steel a connu une détérioration notable de ses indicateurs matérialisée par la réduction de la production, des ventes, des parts de marché, du taux d'utilisation de la capacité, de l'emploi et par la hausse des stocks et des pertes financières», constate le minis-